



VILLE DE MAÎCHE  
25120

**Compte-rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du 04 avril 2016**

L'an deux mil seize, le quatre-avril du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2016 par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire

Messieurs Constant Cuche, Stanislas Renaud, Jean-Michel Feuvrier, Madame Chantal Ferraroli, Adjointes

Monsieur Alain Bertin (qui arrive en séance au point 7), Madame Patricia Kitabi (qui arrive en séance au point 7), Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Damienne Bisoffi, Séverine Arnaud, Karine Tirole, Messieurs Mathieu Jarlaud, Renaud Damien, Stéphane Barthoulot, Madame Florie Thore, Messieurs Guillaume Nicod, Jérémy Chopard, Madame Sylvianne Vuillemin, Messieurs Denis Monnet, Serge Louis, Mesdames Muriel Plessix, Céline Barthoulot, Messieurs Denis Simonin, Lilian Boillon, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Stanislas Renaud

Madame Emilie Prieur qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche

Monsieur Eric Guignard qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Serge Louis secrétaire de séance.

**1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER**

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 29 février 2016.

Monsieur Serge LOUIS souhaite qu'il soit ajouté au compte-rendu le point suivant :

La Minorité municipale a voté contre les Orientations Budgétaires 2016-2019 car l'épargne nette devient nulle à partir de 2018 et qu'il n'y aura plus selon lui de possibilités d'investissement.

Monsieur le Maire précise être conscient de cet état de fait et assure qu'il sera fait le nécessaire pour remédier à cette situation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet ajout et adopte ce compte-rendu.

## **2 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - INFORMATION**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 29 février 2016 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2014.38 :

- N° 2016.09 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 9 rue Montalembert (magasin)
- N° 2016.10 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 9 rue Montalembert (appartement)

Ces décisions n'appellent pas d'observation du Conseil Municipal.

## **3 GIRODMEDIAS - CONVENTION MOBILIER URBAIN**

Dans le cadre du développement de l'information et de la communication, la Commune a recherché la mise en place de nouveaux moyens de communication avec les administrés et les personnes en déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal une convention pour la fourniture et l'entretien gratuits de mobiliers de communication.

La Ville de Maîche concède à la société GIRODMEDIAS 8 emplacements type planimètre qui comporteront 1 face publicitaire et 1 face Ville de Maîche, qui seront implantés sur le domaine public communal.

Le choix des emplacements des mobiliers de communication se fera d'un commun accord entre la société GIRODMEDIAS et la Ville de Maîche.

A titre de redevance pour occupation du domaine public, la société GIRODMEDIAS, s'engage à installer 8 emplacements type planimètre, 3 panneaux d'affichage libre et 2 panneaux d'affichage administratif.

L'entretien des mobiliers de communication sera effectué 1 fois par mois. Le remplacement des éléments qui viendraient à être détériorés, sera à la charge de la société GIRODMEDIAS.

La présente convention serait conclue pour une durée de 12 ans.

Quelques questions sont posées suite à la présentation de cette convention par Stanislas Renaud, notamment en ce qui concerne le vandalisme, la durée du contrat et l'implantation des panneaux.

Les précisions données sont les suivantes :

- En cas de dégradations volontaires ou vandalisme, le coût des réparations sera pris en charge par la société GIRODMEDIAS sous un délai de 48h

- La durée de contrat de 12 ans a fait l'objet de discussion avec la société GIROMEDIAS mais sans accord de révision de la durée
- L'implantation de l'ensemble des panneaux se fera sur le domaine public communal

Monsieur Stanislas Renaud précise par ailleurs que le plan de Maîche situé au dos de certains panneaux sera mis à jour gratuitement chaque année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, telle que présentée.

#### **4 CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ALSH/ASRE**

Dans le cadre de la mise en place des activités péri-éducatives, les communes qui répondent aux normes d'encadrement Jeunesse et Sport peuvent prétendre à l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs à raison de 0.50 €/h/enfant.

Maîche pouvant prétendre à ce dispositif, le Conseil Municipal, par délibération n° 2014.151 du 15 décembre 2014, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La réglementation des accueils de mineurs a connu de nombreuses modifications. Afin de mettre en cohérence cette réglementation et les conventions d'objectifs et de financement qui régissent les partenariats en cours, il est nécessaire de dénoncer la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2016.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de dénoncer cette convention et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH/ASRE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal dénonce cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH/ASRE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

#### **5 TARIF DE LOCATION - SALLE MULTIMEDIA POLE FAMILLE - ORGANISMES DE FORMATION**

Un organisme de formation pour adultes a formulé une demande de location de la salle multimédia du Pôle Famille pour l'organisation d'une formation de réinsertion en faveur de personnes maîchoises et des alentours. La durée de formation serait de 11 semaines à raison de 35 heures / semaine.

Le tableau des tarifs municipaux ne répond pas à cette situation. Il est donc proposé un tarif hebdomadaire de 200 €uros sachant que 10 postes informatiques sont également mis à disposition. Une convention sera également prévue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant du tarif de location hebdomadaire de la salle multimédia et autorise Monsieur le Maire à intégrer ce tarif au tableau des tarifs municipaux.

## **6 DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Le comptable public informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des 2 pièces suivantes présentées pour un montant de 0,25 € :

- Pièce 758-511 pour un montant restant de 0,05 €
- Pièce 752-10000 pour un montant restant de 0,20 €

Il demande par conséquent l'admission en non-valeurs de ces pièces.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat en non-valeurs des pièces énoncées.

## **7 COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES ET BUDGET GENERAL - APPROBATION**

L'arrêté des comptes d'une année budgétaire est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur municipal.

Pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs, sont joints à la note de synthèse deux documents :

- Les comptes administratifs 2015 des budgets annexes (ANNEXE 2)
- Le compte administratif 2015 du budget principal (ANNEXE 3).

De plus, lors de l'examen des Orientations Budgétaires, une analyse complète rétrospective du compte administratif 2015 a été remise au Conseil Municipal. Les élus sont donc invités à se reporter également à ces documents (note de synthèse et annexe OB)

*19h50 - Arrivée en séance de Madame Patricia Kitabi*

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur le Responsable du service Finances de la Commune qui donne lecture des comptes administratifs.

### **Comptes administratifs budgets annexes et budget général (annexe 2 et 3)**

Les résultats 2015 s'établissent ainsi :

- **Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	CA 2015
Recettes	424 404,07 €	1 256 489,44 €
Dépenses	632 588,67 €	840 538,19 €
Résultat	-208 184,60 €	415 951,25 €

Budget excédentaire global de : 207 766.65 €

Dettes envers la commune au terme de la gestion 2015 : 0 €

- **Budget annexe du lotissement de la Guenotte (aucune écriture en 2015)**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	CA 2015
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat	0 €	0 €

- **Budget annexe de la zone d'activités des Genévriers**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	CA 2015
Recettes	- €	22 902,20 €
Dépenses	18 507,30 €	1 380,00 €
Résultat	-18 507,30 €	21 522,20 €

Budget excédentaire global de : 3 014.90 €

- **Budget annexe de la zone d'activités de la Rasse** (aucune écriture 2015)

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	CA 2015
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat	0 €	0 €

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	Reports 2015	CA 2015
Recettes	98 695,60 €	0 €	128 538,26 €
Dépenses	98 937,51 €	1 839,60 €	110 842,12 €
Résultat	-241,91 €	-1 839,60 €	17 696,14 €

Budget excédentaire global de : 17 454.23 €

Budget excédentaire global après crédits reportés de : 15 614.63 €

Dette envers la commune au terme de la gestion 2015 : 174 307.77 €

- **Budget annexe des Locations de salles**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	Reports 2015	CA 2015
Recettes	17 491,70 €	0.00 €	45 477,74 €
Dépenses	17 491,70 €	313 640,84 €	45 477,74 €
Résultat	0.00 €	-313 640,84 €	0.00 €

Budget excédentaire global de : 0 €

Budget déficitaire global après crédits reportés de : 313 640.84 €

- **Budget annexe du Camping Gîte**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	Reports 2015	CA 2015
Recettes	1 298,70 €	0 €	63 275,27 €
Dépenses	1 320,40 €	17 690,88 €	63 283,07 €
Résultat	-21,70 €	-17 690,88 €	-7,80 €

Budget déficitaire global de : 29.50 €

Budget déficitaire global après crédits reportés de : 17 720.88 €

*20h05 - Arrivée en séance de Monsieur Alain Bertin*

- **Budget Général**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2015	Reports 2015	CA 2015
Recettes	665 155,97 €	57 951,00 €	5 089 108,88 €
Dépenses	1 167 318,72 €	94 799,00 €	4 147 882,22 €
Résultat	-502 162,75 €	-36 848,00 €	941 226,66 €

Budget excédentaire global de : 439 063.91 €

Budget excédentaire global après crédits reportés de : 402 215.91 €

***Excédent global des comptes administratifs 2015 tous budgets confondus hors reports de : 667 270.19 €***

Les taux de réalisations des opérations par rapport au BP 2015 hors prélèvement et excédent ou déficit, se présentent de la façon suivante :

Compte administratif 2015	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Hors virement	Hors excédent reporté
	80.30%	
Dont charges à caractère général	93.64%	89.61 %
Dont frais de personnel	98.63%	
Dont autres charges courantes	90.94 %	
Dont charges financières	83.81 %	

Dont produit des services		
Dont impôts et taxes		80.33 %
Dont dotations et participations		102.28 %
Dont autres produits de gestion courante		102.62 %
		60.41 %

Les autres charges courantes incluent les subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui n'ont pas toujours besoin d'être versées en totalité.

Compte administratif 2015	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Hors déficit reporté <b>42.80 %</b>	Hors virement <b>27.89%</b>
Dont remboursement emprunts	97.78 %	
Dont immobilisations	41.56 %	
Dont immobilisation financière *	0.00 %	
Dont subventions reçues		52.85 %
Dont emprunts nouveaux		Néant

(\*) Les immobilisations financières correspondent au prêt d'équilibre fait par le budget général pour les budgets annexes.

Cette présentation terminée, Monsieur Constant Cuche donne lecture du détail des dépenses d'investissement pour les bâtiments communaux, avant que Monsieur Jean-Michel Feuvrier présente celles de la voirie.

Alors que Monsieur Serge Louis souhaite s'assurer que tous les travaux de voirie ont fait l'objet d'une consultation, Monsieur Jean-Michel Feuvrier confirme effectivement que ce fut le cas en précisant que la CCPM se charge des travaux de rebouchage de trous dans les voies.

Ces explications étant données, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Constant Cuche assure la présidence de la séance pour procéder au vote de chacun des comptes administratifs suivants :

- **Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson**

Par 20 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

- **Budget annexe du lotissement de la Guenotte**

Par 20 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.



- **Budget annexe de la zone d'activités des Genévriers**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

- **Budget annexe de la zone d'activités de la Rasse**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

- **Budget annexe des Locations de salles**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

- **Budget annexe du Camping Gîte**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

- **Budget Général**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2015.

Monsieur le Maire revient en Salle du Conseil et préside à nouveau la séance.

## **8 BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DE RESULTAT**

L'instruction M14 précise que « En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée ».

Au vu des résultats des comptes administratifs, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter, sur chacun des budgets, l'affectation des résultats comme suit :

Budget annexe « Lotissement sous le Rond Buisson »

- déficit de la section d'investissement : - 208 184.60 €
- excédent de fonctionnement : 415 951.25 €
- pas d'affectation de résultat sur un budget de lotissement

Budget annexe « Lotissement de la Guenotte »

- pas de résultat, pas de reprise anticipée

Budget annexe « Zone d'activités des Genévriers »

- déficit de la section d'investissement : - 18 507.30 €
- excédent de fonctionnement : 21 522.20 €
- pas d'affectation sur un budget de zone d'activités

Budget annexe « Zone d'activités de la Rasse »

- pas de résultat, pas de reprise anticipée

Budget annexe « Maison de santé »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 1 839.60 €
- déficit de la section d'investissement : - 241.60 €
- excédent de fonctionnement : 17 696.14 €

affectation du résultat de fonctionnement :  
au compte 1068 : 2 081.20 €  
en excédent de fonctionnement reporté : 15 614.94 €

Constant CUCHE constate une erreur dans l'affectation de résultat de fonctionnement.

Voici, ci-dessous les valeurs corrigées :

- déficit de la section d'investissement : - 241.91 €

affectation du résultat de fonctionnement :  
au compte 1068 : 2 081.51 €

en excédent de fonctionnement reporté : 15 614.63 €

Budget annexe « Locations de salles »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 313 640.84 €
- excédent de la section d'investissement : 0 €
- excédent de fonctionnement : 0 €
- résultat nul pas de possibilité d'affectation

Budget annexe « Camping »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 17 690.88 €
- déficit de la section d'investissement : - 21.70 €
- déficit de fonctionnement : - 7.80 €
- résultat déficitaire pas de possibilité d'affectation

## Budget général

- solde déficitaire des crédits reportés : - 36 848.00 €
- déficit de la section d'investissement : - 502 162.75 €
- excédent de fonctionnement : 941 226.66 €
  
- affectation du résultat de fonctionnement :
  - au compte 1068 : 539 010.75 €
  - en excédent de fonctionnement reporté : 402 215.91 €

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte les affectations de résultat telles que proposées.

## **9 BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le compte de gestion tenu par le comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes constatées au titre de la gestion de la Collectivité, y compris les comptes de tiers et fournisseurs et les comptes financiers. Son bilan est présenté aux dernières pages du document du budget primitif et compte administratif des budgets annexes.

Après pointage par le trésorier et par l'ordonnateur, les comptes de gestions (budgets général et annexes) s'avèrent conformes avec les écritures des comptes administratifs 2015 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal prend acte de cette conformité et approuve les comptes de gestion 2015.

## **10 TABLEAU DES OPERATIONS FONCIERES 2015**

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau du bilan des acquisitions et cessions effectivement réalisées sur le territoire communal durant l'année 2015 (*ANNEXE 3 - DERNIERE PAGE*). Ce bilan est annexé au compte administratif 2015 de la commune.

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal approuve le tableau des opérations foncières 2015.

20h45 - La séance de travail étant longue et dense, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de faire une pause.

21h10 - La séance du Conseil Municipal reprend.

## **11 BUDGETS ANNEXES 2016**

### **a. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT SOUS LE ROND BUISSON (budgétisé en hors taxe)**

#### **Dépenses**

- Marge pour petits travaux et aménagement de talus pour 15 000 € sur les anciennes tranches du lotissement
- Travaux de finition pour la tranche au lotissement « Bas des Routes » 2000€ ; achat du terrain au budget général 260 232€
- Viabilisation d'une nouvelle tranche d'extension au lotissement « Bas des Routes » fin de travaux 55 590€ ; achat du terrain au budget général 80 838€
- Prévision de reversement de l'excédent du budget Lotissement au budget général : 278 363.65€

#### **Recettes**

- Vente de parcelles au Lotissement du Bas des Routes 74 550€. Cette budgétisation correspondant au montant de vente pour les 3 parcelles restantes.
- Vente de parcelles au Lotissement du Bas des Routes extension 400 400€ Cette budgétisation correspondant au montant de vente pour les 7 parcelles qui pourraient faire l'objet d'une cession en 2016.
- Subvention du SYDED : 9 407€

Il est précisé au Conseil Municipal que 8 parcelles sont encore disponibles dans le lotissement Bas des Routes Extension.

Monsieur Denis Simonin souhaiterait qu'un bilan recettes-dépenses puisse être présenté pour l'ensemble de l'opération « lotissement Sous le Rond Buisson ».

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

### **b. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZONE D'ACTIVITE DES GENEVRIERS (budgétisé en hors taxe)**

#### **Dépenses**

- Prévision pour viabilisation et travaux divers : 10 000 €
- Prévision pour viabilisation parcelles nord et basse : 160 000 €

#### **Recettes**

- Vente de 6 parcelles aménagées : 160 000 €

Monsieur le Responsable du service Finances précise au Conseil Municipal que les zones d'activités seront sous la compétence obligatoire de la communauté de communes en 2017.

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe

**c. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA MAISON DE SANTE (budgétisé en toutes taxes)**

Ce budget, prend en compte l'ensemble des dépenses et recettes permettant à la structure de fonctionner. Ces dépenses et recettes sont donc basées sur deux années de fonctionnement effectif.

Il est également précisé que le budget Maison de Santé supporte le prêt de 1 400 000 € effectué auprès de la Banque Populaire pour financer la construction (prêt d'une durée de 20 ans au taux de 3.26% à taux fixe).

**Dépenses de fonctionnement**

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement de la structure pour 12 mois : 31 550 €
- Remboursement au budget général des frais de personnel : 40 768€
- Intérêt du prêt : 40 907 €

**Recettes de fonctionnement**

- Recettes de loyers et charges pour 12 mois : 139 000 €

Il est bon de préciser que le loyer ne correspond pas au remboursement du prêt pour deux raisons :

- 1- Le prêt est sur 20 ans alors que le coût du loyer a été calculé avec amortissement sur 25 ans ;
- 2- Une partie n'est pas louée - studio ;

**Dépenses d'investissement**

- Remboursement du capital de l'emprunt BPFC : 52 976 €
- Opération de prise en régie des frais administratifs : 42 846 €
- Paiement de matériel, aménagement local informatique, ferme porte automatique: 11 039 €

**Recettes d'investissement**

- FCTVA pour travaux 2015 : 329 €
- Amortissement des biens mobiliers
- Prêt d'avance du budget général du fait du déficit de la structure : 23 458€ (le déficit comprend 11 039€ d'immobilisation nouvelle)

Suite à l'erreur relevée dans l'affectation de résultat de fonctionnement, telle que précisée dans le paragraphe 8 de ce compte-rendu « Budget annexe « Maison de santé », il convient de prendre en compte les modifications suivantes en page 16 de l'annexe 2 :  
Budget de virement de la section de fonctionnement (compte 023 en dépense de fonctionnement et 021 en recette d'investissement) : 38 390,28€  
Excédent de fonctionnement (compte 002 en recette de fonctionnement) : 15 614.63€  
Affectation du résultat (compte 1068 en recette d'investissement) : 2 081.51€

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

**d. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOCATIONS DE SALLES (budgétisé en hors taxe)**

Ce budget comprend l'exploitation, dans un budget soumis à la tva de :

- La salle des fêtes
- Les salles DUCREUX et DECRIND
- La salle de l'UNION

**Dépenses de fonctionnement**

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement des salles pour 12 mois : 50 150 €
- Dotation aux amortissements : 3 535.86 €

**Recettes de fonctionnement**

- Recettes prévisionnelles de loyers et charges pour 12 mois : 30 500 €
- Subvention d'équilibre de la commune : 26 235.86 €

**Dépenses d'investissement**

- Réfection de la toiture de la salle des fêtes: 256 182 €
- Achat de matériel et travaux particulier dans les salles : 91 158 €
- Renouvellement d'un paratonnerre, production eau chaude, luminaire et spots led salle des fêtes
- Menuiserie salle DUCREUX
- Travaux d'accessibilité dans l'ensemble des salles

**Recettes d'investissement**

- Une subvention d'équilibre en provenance du budget général pour l'ensemble des investissements : 339 804€.
- Amortissements des immobilisations : 3 535.86 €

Monsieur Stanislas Renaud souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait qu'il s'agit d'un budget en fort déficit qui ne comprend pas les charges de personnel. Il s'agit donc là d'un vrai service offert à la population et aux associations.

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe

#### **e. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CAMPING (budgétisé en hors taxe)**

En fonctionnement dépenses et recettes habituelles détaillées sur le document.

##### Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement du camping-gîte pour 12 mois : 39 000 €
- Remboursement de salaire au budget général : 31 174 €
- Dotation aux amortissements : 1 396.10 €

##### Recettes de fonctionnement

- Recettes prévisionnelles des locations pour 12 mois : 53 000 €
- Subvention d'équilibre de la commune : 18 102 €

##### Dépenses d'investissement

Un total de dépenses d'équipements immobilisés de 53 380€ dont :

- Wifi et site internet : 8 500 €
- Aménagement d'une plateforme pour les camping-cars et motards : 7 100 €
- Alarme incendie : 5 500 €
- Armoire électrique et bornes d'éclairage : 10 190 €
- Réintroduction des frais d'étude (opération d'ordre) : 19 840 €

##### Recettes d'investissement

- Subvention d'équilibre de la commune : 36 861 €
- Réintroduction des frais d'étude (opération d'ordre) : 19 840 €
- Dotation aux amortissements : 1 396.10€

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe

#### **12 PERSONNEL COMMUNAL - LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

Lors de la séance budgétaire, le Conseil Municipal est invité à fixer la liste des emplois communaux à la date du vote du budget.

La liste des emplois communaux pour la Ville de Maîche s'établit comme suit à compter du 01 janvier 2016 :

##### Services administratifs

- Un directeur général des services (non pourvu)
- Un ingénieur territorial (non pourvu)
- Deux attachés principaux
- Un attaché territorial
- Deux rédacteurs territoriaux
- Un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (non pourvu)
- Un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- Un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- Trois adjoints administratifs de 2ème classe à temps non complet - 27 heures, 23 heures et 17 heures 30

Création d'un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1er janvier 2016 - dcm 2015.160.

Création d'un poste d'attaché principal à temps complet et suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2016 suite à avancement de grade - dcm 2015.158.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à compter du 12 octobre 2015 - dcm 2015.127.

Création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 14 septembre 2015 - dcm 2015.109.

#### Service «Police Municipale »

- Un brigadier-chef principal de police
- Un brigadier de police à temps non complet à raison de 17 heures 30 par semaine

#### Services techniques

- Un technicien territorial principal de deuxième classe
- Un technicien territorial
- Un agent de maîtrise principal
- Un agent de maîtrise
- Quatre adjoints techniques principaux de 1ère classe
- Trois adjoints techniques principaux de deuxième classe (dont un non pourvu)
- Trois adjoints techniques de deuxième classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 1er décembre 2015 suite à la fin d'un contrat aidé - dcm 2015.140.

#### Services « entretien »

- Un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 19 heures 30 par semaine
- Un adjoint technique de 1ère classe à temps complet
- Un adjoint technique de 1ère classe à temps non complet à raison de 6.25 heures par semaine affecté au restaurant scolaire
- Trois adjoints techniques de deuxième classe à temps complet
- Quinze adjoints techniques de deuxième classe à temps non complet :
  - un adjoint technique de 2ème classe à raison de 32 heures par semaine affecté aux installations touristiques



- deux adjoints techniques de 2ème classe à raison de 27 heures 30 par semaine affectés à l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes
- deux adjoints techniques de 2ème classe à raison de 19 heures 30 par semaine affectés à l'entretien ménager de l'école pasteur
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 17 h 30 par semaine affecté au multi-accueil et aux remplacements dans les écoles ou au restaurant scolaire (non pourvu)
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 17 heures 30 par semaine affecté à l'entretien ménager du multi-accueil
- deux adjoints techniques de 2ème classe à raison de 17 heures par semaine affectés à l'entretien ménager du pôle famille
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 12 heures par semaine affecté à l'entretien ménager du CMS
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 17 heures 30 par semaine affecté à l'entretien de la maison de santé
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 15.65 heures par semaine affecté à l'entretien ménager de la maison de santé (12.5 h) et à la garderie scolaire (3.15 h)
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 23 heures 30 par semaine affecté au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 18 heures 30 par semaine affecté au restaurant scolaire
- un adjoint technique de 2ème classe à raison de 13 heures par semaine affecté au restaurant scolaire et à la garderie (non pourvu)

#### Service Ecole maternelle

- Un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 27 h 30 par semaine
- Deux agents spécialisés de première classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 33 h par semaine
- Un agent territorial spécialisé de première classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 30 h par semaine

#### Service médico-social (Multi-accueil)

- Une éducatrice principale jeunes enfants à temps complet, directrice du service
- Deux éducatrices territoriales de jeunes enfants à temps complet
- Une éducatrice territoriale de jeunes enfants à temps non complet à raison de 31 heures 30 par semaine
- Une infirmière territoriale à temps non complet à raison de 16 heures par semaine
- Une auxiliaire de puériculture territoriale principale de 2ème classe à temps complet
- Une auxiliaire de puériculture territoriale principale de 2ème classe à temps non complet à raison de 28 heures par semaine

- Deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps non complet à raison de 32 h 15
- Une auxiliaire territoriale de puériculture à temps non complet à raison de 28 heures

#### Relais assistantes maternelles

- Un rédacteur territorial à temps non complet à raison de 24 heures par semaine

#### Service animation

- Un animateur principal de 1ère classe à temps complet
- Un adjoint d'animation de 1ère classe à raison de 22 h 30/ 35ème

Création d'un poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet et suppression d'un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2016 - dcm 2015.158.

#### Service culturel

- Un assistant qualifié de conservation du patrimoine de 1ère classe à raison de 32h par semaine
- Un adjoint du patrimoine principal de deuxième classe à raison de 29 h par semaine

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal valide la liste des emplois communaux telle que présentée.

### **13 BUDGET GENERAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La Commission Culture, Sports et Action sociale s'est réunie le 2 mars dernier pour examiner les attributions de subvention pour l'année 2016.

Les subventions 2016 sont attribuées suivant les critères figurant dans le règlement d'attribution des subventions, tel qu'il a été adopté par délibération n° 2015.26 du 2 mars 2015. L'enveloppe globale dédiée aux subventions est divisée en 6 critères :

- moins de 16 ans
- plus de 16 ans
- Maîche
- Hors Maîche
- Manifestation
- Citoyenneté

Chaque critère se voit affecter un coefficient selon son importance : coefficient 2 pour le critère le plus important et coefficient 1 pour celui qui l'est moins. En détail, la Commission a décidé de favoriser avec un coefficient 2, les jeunes de moins de 16 ans et les Maîchois.

Les autres critères tels que les effectifs de plus de 16 ans, les personnes extérieures à Maîche, la participation à la vie communale ainsi que l'organisation de compétitions ou manifestations, ne bénéficieront que d'un coefficient 1.

Toutefois, la subvention maximale sera plafonnée à 20% du budget de l'association, toujours selon le règlement d'attribution.

Le versement des subventions est conditionné par la production du bilan financier de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

#### Classes découvertes :

Le montant de la participation de la commune aux sorties scolaires est maintenu à 5.50 € par élève.

Le montant utilisable par chaque établissement est calculé en fonction des effectifs scolaires de l'année.

#### Maintien en 2016 :

Gratuité de salle pour chaque association. Le montant de salle ne figure donc pas dans le tableau récapitulatif, il est seulement indiqué « gratuité de salle ».

#### Pour mémoire :

Liste des associations subventionnées par la Communauté de Communes du Pays de Maîche et autrefois subventionnées par la commune :

- Amis de l'Hôpital de Montbéliard
- Amis de la Santé
- Amis des Orgues
- Crescendo
- Délégués Départementaux de l'Education Nationale
- Ecole de Musique
- Gazouillis du Plateau
- Médaillés militaires
- Scouts du plateau
- Les peintres amateurs Maîchois et du Plateau ont fusionné et sont désormais subventionnés par la communauté de communes

### **RECAPITULATIF SUBVENTIONS 2016**

<u>Associations</u>	<u>Budget 2016</u>
- Associations à vocation culturelle	13 628 €
- Associations à vocation sportive	47 241 €
- Associations à vocation sociale	1 231 €

- Associations à vocation scolaire	4 415.00 €
- Associations diverses	9 400 €
<u>Totaux =</u>	<u>75 915.00 €</u>

En réponse à la question de Monsieur Denis Simonin, Monsieur le Maire précise que le montant global de la subvention allouée à Festi'Gang est identique à 2015. Il existe deux subventions, l'une au titre du carnaval, l'autre pour toutes les différentes manifestations organisées par l'association

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal se prononce sur l'individualisation de chaque subvention listée dans le document budgétaire et valide les sommes proposées, étant entendu que s'abstiennent les conseillers municipaux membres d'associations bénéficiaires.

Sont concernés :

- Monsieur Jean-Michel Feuvrier pour le Comice Agricole
- Madame Chantal Ferraroli pour le Festi'Gang
- Monsieur Alain Bertin pour le Festi'Gang
- Madame Patricia Kitabi pour le Festi'Gang
- Monsieur Hervé Loichot pour le Festi'Gang
- Madame Damienne Bisoffi pour le Festi'Gang
- Madame Séverine Arnaud pour le Festi'Gang
- Monsieur Renaud Damien pour le Festi'Gang et le Comité de Jumelages
- Monsieur Stéphane Barthoulot pour le Festi'Gang et l'ESPM
- Madame Florie Thore pour le Festi'Gang
- Monsieur Guillaume Nicod pour le Festi'Gang, l'ESPM et la JAM
- Monsieur Jérémy Chopard pour le Festi'Gang, le Comité de Jumelages et le volley club de Maîche
- Madame Muriel Plessix pour le Comité de Jumelages
- Monsieur Serge Louis pour le Comité de Jumelages
- Madame Céline Barthoulot pour l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole maternelle Les Sapins Bleus
- Monsieur Eric Guignard pour le Tennis Club de Maîche.

#### **14 BUDGET GENERAL - VOTE DU TAUX DE LA FISCALITE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (budgétisé en toutes taxes)**

Le projet de Budget Primitif 2016 présenté en ANNEXE 3 regroupe :

- la présentation réglementaire du budget primitif 2016 (pages 9 à 14)
- la section de fonctionnement détaillée par articles tant en dépenses qu'en recettes (pages 16 à 20)
- une présentation par chapitres de fonctionnement avec un comparatif BP 2015-2016 (page 35)
- la section d'investissement détaillée par opérations (pages 21 à 33)
- l'état de la dette au 1er janvier 2016 (page 37)

- l'état des transferts entre le budget général et les budgets annexes (page 38 à 39)
- une fiche fiscale comparative entre le produit attendu 2016 et le produit 2015 (page 41)
- l'état détaillé des subventions attribuées aux associations (pages 43 à 46)
- l'état des opérations immobilières (pages 48 à 49)

Monsieur le responsable des Finances informe le Conseil Municipal, que, du fait du retard pris par l'Etat, les montants de DGF et de DSR indiqués dans le budget sont basés sur des estimations. Les calendriers prévisionnels de publication de ces deux dotations ne sont, à ce jour, pas précisés sur le site de la DGCL.

Concernant la notification des bases fiscales, une précision est à apporter pour la Taxe d'Habitation. Suite à une discussion avec les services fiscaux, il semble que, du fait des modifications intervenues en loi de finances 2016, concernant les bases de TH des personnes de condition modeste, le ministère des finances n'ait pas eu le temps matériel de recalculer les nouvelles bases avec ce paramètre.

De ce fait les bases notifiées sur la fiche 2016 sont surévaluées. La conséquence sera qu'en fin d'année 2016, nous constaterons au bilan fiscal des produits 2016 que le produit perçu ne correspondra pas au produit attendu après le vote des taux de la fiscalité 2016.

La perte de produit pour la commune de MAICHE est évaluée à environ 30 000€.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal a été destinataire du dossier d'aide à la compréhension du fonctionnement des services. De façon synthétique, les propositions suivantes ont été retenues pour l'élaboration du projet de budget 2016 :

### → En dépenses :

- **CHAPITRE 011 (charges générales)** - La variation des dépenses courantes de fonctionnement de + 0.6 % (BP 2015 / BP 2016) et + 7.5% (CA 2015 / BP 2016) est constituée de divers montants en évolution(s) positive(s) et d'autres montants en diminution.

Nous soulignerons néanmoins les variations suivantes par rapport au CA 2015 :

- à l'article 60633 fourniture de voirie ; des achats de sel importants et un budget pour entretenir le dallage de centre-ville
- à l'article 6068 la prise en compte de travaux en régie augmentant la budgétisation
- à l'article 6132. Dans cet article est prévu le paiement d'une location par association (1 location de salle gratuite pour chaque association ; cette gratuité est compensée dans le budget des salles par la prise en charge par le budget principal)

- à l'article 61521 des prévisions spécifiques pour un développement du fleurissement et des décompactages de certains terrains
- à l'article 6168 au titre de la prise en compte des cotisations d'assurance, le non-paiement en 2015 d'une partie des primes qui seront donc à régler sur 2016

➤ **CHAPITRE 012 (masse salariale)** - Diminution de 9.8% (BP 2015 / BP 2016) et une presque égalité entre le réalisé 2015 et le budgétisé 2016 (CA2015/ BP2016) de la masse salariale. Le détail de cette augmentation est présenté dans la note de compréhension (ANNEXE 6).

Il est précisé que la masse salariale inclut les salaires du personnel mis à disposition des budgets annexes du camping, de la Maison de Santé et du SIAP (total 230 820€), dont les montants sont remboursés au budget général. La masse comprend également les prévisions de créations de postes et les prévisions des remplacements des congés de maternité et maladie remboursés en partie par la Sécurité Sociale.

A noter : les prévisions budgétaires de rémunération sont globalisées sous divers articles du chapitre 012. Les réalisations sont ensuite ventilées sur plusieurs articles des comptes 64. Les évolutions sont donc à apprécier au niveau du chapitre 012 (2 126 000 € au BP 2015, 2 097 000 € au CA 2015 pour 2 096 000€ au BP 2016).

Les remboursements sur la masse salariale sont inscrits en recettes sur des comptes 6419, 6459. La charge nette s'obtient donc en déduisant des dépenses du 012 le total de ces recettes (57 570 € au BP 2016).

➤ **CHAPITRE 65 (autres charges de gestion courante)** - Ce chapitre est en augmentation de 2.8% (BP 2015/ BP 2016) et en augmentation 13.1 % (CA2015/ BP2016); Il comprend essentiellement cinq catégories de dépenses : les indemnités des élus, les subventions d'équilibre aux budgets annexes, la subvention de fonctionnement à l'école privée, les subventions aux associations et la principale dépense, la contribution au SDIS pour 123 260€.

La différence de variation, si on compare au BP2015 ou au CA2015 s'explique par la non réalisation de certaines subventions d'équilibre des budgets annexes.

Par rapport à l'année 2015, et comme l'année passée, le poste en variation réelle, à la réalisation, sera la subvention à l'école ST JOSEPH qui augmente du fait du nombre d'enfants de Maiche scolarisés dans cet établissement mais aussi du coût unitaire par élève du public (+ 13 000€).

Le montant programmé en 2015 pour les subventions versées aux associations sportives, culturelles, sociales et diverses est de 75 915 € pour 77 416€ au CA 2015.

➤ **CHAPITRE 66 (frais financiers)** - Par rapport au CA 2015, ce chapitre est en très forte diminution (- 21%). Plus de 60% de la dette a fait l'objet d'une renégociation en fin 2015 pour un passage à taux fixe. Néanmoins le chapitre 66 ne peut être apprécié qu'en prenant compte de l'annuité totale par rapport à l'année n-1.

A noter également que le chapitre 66 prend en compte des frais financiers sur ligne de trésorerie et marge pour variation de taux.

➤ **CHAPITRE 014** - Ce chapitre comprend, le versement pour 342 555€ du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) institué par la loi sur la réforme de la taxe professionnelle et le nouveau système de péréquation (FPIC) non encore définitivement connu à ce jour mais évalué par le service des finances à 40 000€. C'est un chiffre particulièrement difficile à apprécier les règles faisant l'objet de constant changement chaque année et son calcul dépend des mouvements sur l'ensemble des communes de France.

#### → En recettes

➤ **CHAPITRE 013 (atténuation de charges)** - Ce poste, qui retrace les compensations de salaires pour les maladies et emplois aidés ainsi que le reversement du supplément familial, fait l'objet d'une prévision budgétaire de 57 570€. Dans sa recette prévisionnelle, il comprend la compensation d'un poste salarial de base pour maladie. En réalisation, suivant le besoin de remplacement maladie, le CA est souvent inférieur au BP.

➤ **CHAPITRE 70 (produit des services)** - Ce chapitre est en stabilité (BP 2015 / BP 2016) et en diminution de 24% (CA2015/ BP2016).

L'évolution positive sur ce poste est consécutive à la non réalisation en 2015 du reversement de coupe de bois (art 7022). En 2016 c'est donc le reversement de coupe de bois de deux années qui est budgétisé pour 113 000€.

A contrario, le budget prend en compte plusieurs baisses de recettes prévisibles sur les participations (cantine, halte-garderie) mais aussi des majorations certaines de produit (participation du SIAP).

➤ **CHAPITRE 73 (produit de la fiscalité)**

La revalorisation des bases votée en loi de finance 2016 est de 1 %. Elle s'applique sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises.

Toutefois, la loi de suppression de la taxe professionnelle a prévu un panier fiscal beaucoup plus large (CVAE, IFR, TAFNB, TASCOT). Pour les communes dont l'addition du produit fiscal de ces taxes serait supérieure au produit 2010, un reversement de fiscalité est prévu par l'intermédiaire du FNGIR (342 555 €) inscrit en dépenses au titre de 2016 (chapitre 014).

Les bases fiscales nous ont été notifiées en février 2016. Après analyse de ces dernières (voir page 42 de l'annexe 3), une légère diminution de la base fiscale

est constatée à hauteur de 0.18% malgré l'évolution de 1% voté par le parlement en loi de finances.

L'évolution physique par taxe est de :

	variation physique		
	bp 2015	CA 2015	BP 2016
taxe d'habitation	2,00%	5,41%	-0,25%
taxe logements vacants	0,00%	10,47%	0,00%
taxe foncier bâti	1,49%	2,15%	-2,32%
taxe foncier non bâti	-0,84%	-1,27%	-0,57%
taxe contrib, foncière des entreprises	0,61%	0,64%	-1,22%

Soit une diminution physique globale annoncée pour 2016 de - 1.18%.

Les hypothèses de prévisions d'évolution physique aux OB, qui étaient de 0.5% sur la TH - TFB et 0% sur la CFE, sont non réalisées.

D'autre part, on constate également une diminution de la CVAE (+ 3 578€), et de petites évolutions inférieures à 300€ de la TASCOM et de l'IFER. Les compensations TH, TF, CFE, sont en baisse de - 20 226€.

Le montage du budget est proposé avec une évolution du taux communal de 1%. L'ensemble de ces produits et compensations, du fait de l'évolution en loi de finances de 1%, de l'évolution du taux de 1%, de la diminution du produit de la CVAE, génère une diminution globale du produit par rapport à 2015 de -3 524€.

Globalement le produit du chapitre 73 par rapport au CA2015 n'évolue pas.

De plus, après renseignement pris auprès des services fiscaux, malgré les bases prévisionnelles notifiées, nous pouvons nous attendre à ne pas recevoir le produit attendu de TAXE D'HABITATION. En effet, du fait de modifications des règles de dégrèvement de taxe d'habitation votées en loi de finances 2016, les services du ministère des finances n'ont pu annoncer dans la base notifiée 2016, les bases des personnes de conditions modestes. Ces bases représentaient en 2014, 231 000€ soit un manque à gagner de produit en 2016 évalué à 32 000€.

Ce sera donc au CA 2016, si cette perspective se confirme, une diminution globale du produit de fiscalité, par rapport à 2015, de 35 000€ malgré une augmentation du coefficient nominal en loi de finances de 1% tout en intégrant la proposition de réévaluation du taux proportionnel de fiscalité communal de 1% proposée au vote du budget 2016.

➤ **CHAPITRE 74 (Dotations et participations)** - Cette année encore, la budgétisation de ce chapitre est très contrastée. Il évolue négativement de -12.8% (CA2015/ BP2016) (- 167 032€ par rapport au CA).

Ce budget est construit sans les notifications de dotation pour la DGF et la DSR qui ne sont à ce jour par encore publiée par la DGCL.



Pour la budgétisation 2016, nous avons repris le calcul effectué par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) en 2015, soit une ponction de 91 383€ au titre de notre participation annuelle au redressement des comptes publics.

Par contre la DSR, évolue favorablement en loi de finance de 10%. Sans notification DGCL, cette dotation est programmée en évolution de 5% dans le budget 2016.

Comme prévu en 2015, le produit pour la compensation des aires des gens du voyage sera minoré pour tenir compte du nouveau critère de calcul sur le taux de remplissage. A ce même article (74718) sera versé un complément recette par rapport au CA, au titre du fond d'amorçage du péri-éducatif.

Comme précisé ci-dessus, les compensations de fiscalité (TH-TF-CET) sont en baisse de 20 226€.

Concernant le produit global de l'article 7478 qui enregistre toutes les prestations CAF liées à l'aide à l'enfance (pso et contrat enfance jeunesse) et la participation du déficit du service petite enfance par le SIAS, cette recette a été minorée globalement de 40 000€ par rapport au CA pour tenir compte, entre autre, de la diminution de participation du SIAS et la prise en compte prudentielle des prestation de la CAF.

➤ **CHAPITRE 75 (autres produits de gestion courantes)** - Ce chapitre est constitué de trois articles, le 752 (locations de terrains et bâtiments), le 758 (charges) et l'article 7551 qui marque budgétairement les excédents des budgets annexes, mouvement, prévu au BP, mais jamais réalisé en CA (sauf clôtures définitive d'un budget).

L'article 752 est en diminution budgétaire de 6 000€ par rapport au CA, diminution expliquée par une prise en compte prudente des locations variables et par la fin de la location des locaux de la mairie à l'office HLM.

## **NIVEAU D'EPARGNE**

Pour permettre à chacun d'analyser globalement le budget de 2015, le document budgétaire présente l'extraction des niveaux d'épargne après neutralisation des transferts entre budgets :

- L'épargne de gestion diminue de - 125 547€ par rapport au budget précédent.
- L'épargne brute diminue de - 88 633€ du fait de la différence d'intérêt sur emprunt par rapport au bp2015.
- L'épargne nette est en diminution de - 65 000 €.

De même qu'il en avait été fait état au BP 2015, et de façon parallèle à l'ensemble des communes de France, la diminution du niveau d'épargne de

gestion peut être considérée comme particulièrement préoccupante essentiellement pour trois raisons :

- Premièrement parce que, en général, une diminution constatée au niveau de l'épargne gestion, est une diminution pérenne provenant, soit d'une augmentation des charges de rigidités, soit d'une diminution de recettes courantes, soit d'un effet ciseau
- Chacun sait aujourd'hui la réduction des dotations et que l'année 2017 verra encore le montant de DGF réduit d'environ 90 000€ annuel et que le montant du FPIC sera de nouveau en progression.
- Pour le cas particulier de Maîche, une partie de notre fiscalité d'entreprise semble particulièrement fragile

Le travail sur la dette ayant été poursuivi en 2015, nos marges de réduction sur ce poste semblent actuellement épuisées avec une dette pratiquement à taux fixe avec un taux moyen de 2.30%. Les efforts enregistrés pour contenir l'encours sont en 2016 poursuivi avec un montage budgétaire ne faisant pas appel à l'emprunt mais malheureusement avec son corolaire ; une limitation des investissements.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les programmes d'investissement ont été présentés au Conseil Municipal lors du Débat sur les Orientations Budgétaires. Le présent projet de budget reprend les crédits de dépenses et de recettes nécessaires aux tranches de travaux réalisables en 2016.

Le détail de chaque programme est retracé dans la partie du document budgétaire consacrée aux dépenses d'investissement.

Les dépenses principales en investissement sont constituées par :

- Une subvention d'équipement pour financer la section d'investissement du budget des locations de salles pour 339 804€, chiffre couvrant les travaux de toiture de la salle des fêtes, l'accessibilité des salles et divers petits travaux
- Une subvention d'équipement pour financer la section d'investissement du budget du camping pour 32 861€, et la maison de santé pour 23 457€
- 
- Le programme (prg 116) d'accès à la Rasse (31 497€) ; fin de travaux du secteur 2
- L'achat de terrain (prg 149) pour 250 000€ permettant de prévoir éventuellement l'acquisition de plateforme pour de nouveaux équipements
- La continuité des travaux aux ateliers municipaux (prg 183) pour 29 500€
- Divers travaux de bâtiments pour le solde du programme 2015 (prg 202) pour 26 826€

- Divers travaux de voirie, aménagement de terrains et signalisation pour 22 223€ au programme 2015 (prg 203)
- Au programme N°205, 60 000€ de crédit pour la réfection d'une partie de la toiture du tennis qui sera totalement compensée en recette par l'assurance (au vu des offres issues de la consultation d'entreprises, cette somme ne sera utilisée qu'en partie)
- Le nouveau programme Bâtiments 2016 (prg 206) pour 163 250€; dans ce programme, est prévu en particulier :
  - o diagnostic de performance énergétique tous bâtiments
  - o accessibilité des ERP
  - o travaux d'étanchéité des toitures de l'école Pasteur
  - o construction d'un abri de daleur aux pistes de Goule
- Le nouveau programme, voirie, éclairage public, qualité de vie 2016 (prg 207) pour 153 580€ ; dans ce programme, beaucoup de petites opérations ainsi que des mises aux normes en éclairage public (voir liste page 28 et 29)
- Le programme d'achat de matériels 2016 (prg 208) pour 112 690 € ; dans ce programme est prévue essentiellement :
  - o Une liste de matériel pour le service technique dont un désherbeur O phyto
  - o L'achat pour le service animation de stands, d'un coffret électrique et de panneaux
  - o Pour l'hôtel de ville, de différents matériels et logiciels pour le service état civil
  - o Pour l'école PASTEUR, de matériel informatique
  - o Une réserve de crédit pour l'achat de différents matériels dans les autres services et de matériels informatiques

En recettes d'investissement, nous pouvons noter la vente de terrains communaux au budget du lotissement pour 341 000€ pour solder l'emprise des parcelles du lotissement Bas des Routes.

L'ensemble des crédits sur opérations (opérations mouvementées sur budget général) est de:

- en dépenses 374 000 €
- en recettes 166 908 €

Le besoin de financement global des opérations est de 603 514 €.

L'ensemble du budget général ne nécessite pas de recours à l'emprunt. De plus pour équilibrer la section d'investissement, une prévision de remboursement anticipé de dette est budgétisée en dépense au chapitre 16 à hauteur 142 000€.

## EQUILIBRE GENERAL :

Ce projet de budget primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 5 146 694.08 € pour le fonctionnement
- 2 315 744.80 € pour l'investissement

est soumis à l'approbation du Conseil Municipal à l'issue de sa présentation, ainsi que le vote des taux de la fiscalité, sachant qu'il est proposé une augmentation proportionnelle du taux des quatre taxes de 1%.

### Vote des taux

Par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Minorité municipale), le Conseil Municipal décide une augmentation proportionnelle du taux des quatre taxes de 1 % qui se traduit de la façon suivante :

	2015	2016
Taxe d'habitation	13,7	13,85
Taxe foncière bâtie	9,48	9,59
Taxe foncière non bâtie	38,7	39,13
CFE	18,24	18,44

### Vote du Budget Primitif 2016

Avant de procéder au vote, Monsieur Serge Louis fait remarquer que si les recettes baissent, il faudrait que les dépenses baissent également à minima dans les mêmes proportions, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Maire s'étonne des remarques de Serge LOUIS sur la baisse des recettes et sur l'évolution négative de l'épargne nette, car fort de ce constat, il ne comprend pas que la Minorité municipale puisse s'opposer à l'augmentation des taux de fiscalité, permettant à la ville de Maîche de compenser en partie les fortes baisses des dotations en provenance de l'état. Malgré cette augmentation d'1%, les produits de fiscalité seront moins élevés en 2016 qu'en 2015 d'environ 30.000 €.

Quant aux baisses des dépenses, il rappelle que depuis 2 ans, les investissements ont été limités au maximum et sans avoir recours à l'emprunt bancaire.

Pour sa part, Monsieur Stanislas Renaud rappelle alors que certains services sont gratuits pour les usagers.

Monsieur le responsable des Finances précise que les dépenses de la Commune de Maîche sont 30 % inférieures à celles des communes de même strate de population. Il ajoute que certaines dépenses sont incompressibles comme les dépenses de personnel. Il devient donc important que les élus se saisissent du dossier de la mutualisation des services avec la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'une solution et que le travail de mise en œuvre sera long.

Enfin, en réponse au coût budgété pour l'achat d'une sculpture d'un cheval comtois, Monsieur le Maire considère que Maîche se doit de marquer son attachement à ce cheval puisqu'il en est le berceau.

Par 21 voix POUR et 6 CONTRE (Minorité municipale), le budget primitif est adopté.

## **15 AFFAIRES DIVERSES**

### **Agenda**

- 10 avril, repas des séniors
- 29 et 30 avril, nettoyage de printemps
- 30 avril et 01 mai, réunion de jumelage à Kressbronn
- 24 avril, journée nationale du souvenir et des héros de la Déportation
- 08 mai, commémoration du 08 mai 1945
- lundi 23 mai, séance du Conseil Municipal

Avant de lever la séance, Monsieur Serge Louis souhaite que Monsieur le Maire puisse s'exprimer quant à l'occupation, par les parents d'élèves, de l'école maternelle Les Sapins bleus.

Monsieur le Maire précise que ces évènements font suite à l'annonce de l'Education Nationale concernant la fermeture éventuelle d'une classe dans le cas où les effectifs seraient insuffisants à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire annonce que les effectifs actuels sont de 117 élèves et qu'il semblerait manquer quelques élèves pour le maintien des 5 classes. En cas de fermeture de cette classe, les classes restantes seraient surchargées avec environ 30 élèves par classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Education Nationale met à l'étude sur l'école maternelle Les sapins bleus un projet de scolarisation visant des enfants de moins de 3 ans. Ce dispositif d'accueil ne pourrait cependant pas être considéré comme un début de cycle.

Monsieur le Maire souligne que ce projet nécessite une réflexion plus approfondie avant de prendre une décision définitive. Cela nécessiterait des travaux d'aménagement pour l'accueil de cette classe des moins de 3 ans et probablement l'emploi d'une nouvelle ATSEM ce qui engendrerait des coûts supplémentaires pour la ville de Maîche sans garantie de fidéliser les enfants et en ayant le risque de fermeture de cette classe les

années suivantes en fonction des effectifs. De plus, d'un point de vue humain, est-ce que l'école est une place adaptée pour des enfants qui pourraient être âgés de 18 à 36 mois ?

Monsieur Stanislas Renaud ajoute que la répartition financière des frais de scolarité entre communes pour la mise en place de ce dispositif n'est pas encore définie et que ce projet pourrait fragiliser le contrat enfance en place sur la commune ainsi que les effectifs de la halte-garderie.

A la connaissance de tous ces éléments, Monsieur le Maire précise que les adjoints et lui-même sont plutôt réticents à la mise en place d'un tel dispositif.

Monsieur le Maire conclut ces échanges en apportant son soutien à la mobilisation des parents d'élèves pour le maintien de la 5ème classe de l'école maternelle Les Sapins bleus et en précisant qu'un rendez-vous est demandé à Monsieur l'inspecteur d'académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35